

Communiqué de presse du 28 octobre 2019

Le Groupe Mutuel veut rembourser 100 Millions à ses assurés en 2020

Martigny, le 28 octobre 2019. Le Groupe Mutuel veut redistribuer 100 Millions à ses assurés en 2020, comme l'a déclaré son nouveau CEO Thomas Boyer dans une interview accordée au Matin Dimanche. Les modalités exactes de ce remboursement doivent être encore définies mais cela démontre clairement la volonté de l'assureur de vouloir faire bénéficier ses assurés de la stabilisation des coûts de la santé.

L'assureur qui baisse le plus ses primes en 2020

Cette volonté de rembourser 100 Millions n'est pas l'unique mesure prise par le Groupe Mutuel. En effet, la priorité a été en premier lieu de baisser les primes dès 2020. Avec une diminution de 1.6% en moyenne nationale, l'assureur valaisan est celui qui baisse le plus ses primes parmi l'ensemble du marché. Thomas Boyer, CEO du Groupe Mutuel, le confirme « Les coûts de la santé ont évolué de manière plus modérée que prévu ces dernières années. C'est une bonne nouvelle et cela doit profiter à nos assurés. »

Des facteurs multiples

Ce remboursement de 100 Millions est rendu possible par plusieurs facteurs. Tout d'abord, les coûts de la santé ont été stables l'an passé. Ensuite, les résultats financiers 2019 s'annoncent positifs. Enfin, les réserves du Groupe Mutuel satisfont aux besoins et aux exigences légales. C'est pourquoi le Groupe Mutuel veut redistribuer 100 Millions. Les modalités et les montants exacts doivent être encore définis selon les résultats financiers définitifs de 2019. Ces modalités seront ensuite soumises pour validation à l'OFSP.

Les réserves excédentaires doivent profiter aux assurés

Les assureurs maladie sont souvent accusés d'avoir trop de réserves. Il est certain qu'ils doivent répondre à des exigences légales et être à même de payer leurs engagements financiers quoi qu'il arrive. Par contre, il n'y a aucune raison que les caisses maladie aient des réserves trop élevées. Le Groupe Mutuel estime que les réserves excédentaires doivent bénéficier aux assurés et aux familles qui voient leur charge financière augmenter chaque année.

Groupe Mutuel Communiqué de presse – 28.10.2019



Personne de contact pour les médias

Loïc Mühlemann, Responsable communication Tél. 058 758 32 49, Mobile 079 797 86 69, <u>Imuehlemann@groupemutuel.ch</u>

À propos du Groupe Mutuel

Dans le domaine de l'assurance de base, le Groupe Mutuel compte 980 000 assurés. Au total, plus de 1,3 million de clients individuels ainsi que 23 000 entreprises clientes font confiance au Groupe Mutuel. Son chiffre d'affaires global dépasse les 5,6 milliards de francs.

En plus de l'assurance LAMal et des assurances complémentaires LCA, les clients disposent d'une palette complète d'assurances-vie pour la couverture de risques et leur prévoyance individuelle ainsi que d'une gamme d'assurances de patrimoine (protection juridique, responsabilité civile privée et inventaire du ménage). Aux entreprises, les assureurs du Groupe Mutuel proposent des assurances perte de gain maladie selon la LAMal et la LCA ainsi que l'assurance-accidents selon la LAA. De plus, la fondation de prévoyance professionnelle Groupe Mutuel Prévoyance – GMP a confié sa gestion au Groupe Mutuel.